



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
21 SEPTEMBRE 2020**

OBJET : Installation d'un nouveau Conseiller Municipal suite à la démission de Monsieur Frédéric FEBVAY.

L'an deux mil vingt,
le vingt-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON (arrivée à 19h04), Monsieur HAUTDEBOURG, Madame RIVIÈRE, Madame CORFMAT (arrivée à 19h04), Monsieur TERRIER, Madame SEBIH (arrivée à 19h06), Madame BOUZAKNOUN, Monsieur NÉRIN, Madame LENOIR (arrivée à 19h06), Monsieur CORTÈS, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur LOUIS, Madame PINOT, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Madame SÉNÉCHAL.

Etaient absents :

Monsieur BRUVIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.
Monsieur BARRIER, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Madame MOREL, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur NÉRIN.

Madame CROS, absente excusée.

Madame DELAFONTAINE, absente.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-4 relatif à la démission des Conseillers Municipaux ;

Considérant les articles L.228 et L.270 du Code Electoral relatifs aux modalités de remplacement du Conseiller Municipal élu, dont le poste est devenu vacant ;

Considérant que, par lettre du 12 août 2020 adressée à Monsieur le Maire de Mouy, conformément aux dispositions de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Frédéric FEBVAY, élu le 28 Juin 2020 sur la liste « Mouy, une ville pour Tous » a présenté sa démission ;

Considérant que cette démission est devenue effective au 13 août 2020 ;

Considérant qu'il appartient au Maire, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, de pourvoir au remplacement du siège de Conseiller Municipal, devenu vacant, par l'installation du candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée ;

Considérant que Madame Agnès PINOT siégera donc en lieu et place de Monsieur Frédéric FEBVAY au Conseil Municipal ainsi qu'aux commissions Relance Economique, Cadre de Vie - Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme – Efficacité Energétique et Culture ;

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Prend acte de l'installation de Madame Agnès PINOT dans ses fonctions de Conseiller Municipal en remplacement de Monsieur Frédéric FEBVAY ainsi qu'en qualité de membre des commissions Relance Economique, Cadre de Vie - Voirie - Cimetière, Travaux Urbanisme – Efficacité Energétique, et Culture.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 10/09/2020

Date de l'affichage : 24/09/2020

N° : 54/20

